

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION n°: 2021/065

Réunion du Mardi 29 juin 2021 à 19h00 sous la Présidence de M. Yann DUGARD, Maire.

Date de convocation : 21/06/2021 Nombre de Conseillers :

En exercice : 29 Présents : 25 Votants : 28

Date d'affichage : 21/06/2021

Présents: Mme Martine BAUDART, Mme Marie-Claude BERGERY, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, M. pascal COLSON, Mme Geneviève COSSON, Mme Eva DERVIN, M. Marc DESGEORGES, Mme Valentine DION, M. Jean DUCASTEL, M. Yann DUGARD, Mme Annie FESTUOT, M. Olivier GODART, Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Benoît LAIS, Mme LAMPSON-GUEILLIOT Nadège, Mme Gisèle LAROCHE, M. Christophe LEBON, Mme Patricia LESUEUR, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, Mme Françoise PAYEN, M. Johnny PREVOT, M. Hubert RENOLLET, Mme Magali ROGER.

Excusés avec pouvoir de vote: M. Frédéric COURVOISIER ayant donné pouvoir de vote à Mme Agnès HAUDECOEUR, Mme Barbara CORNEVIN ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude BERGERY et Mme THOMAS Andrée ayant donné pouvoir à Mme Françoise PAYEN.

Secrétaire de séance : Mme Gisèle LAROCHE

Objet : Horaires du pôle scolaire Dora Lévi en septembre 2021

Vu l'ouverture du Pôle scolaire réunissant les réunissant les écoles Avetant, Dora Lévi et Dodeman. à la rentrée de septembre 2021,

Vu la nécessité de modifier l'organisation du temps scolaire notamment des horaires, puisque les 3 écoles ont aujourd'hui des horaires différents.

Vu la présentation faite en commission des affaires scolaires le 14 mai 2019;

Vu l'avis favorable du Conseil d'école réuni le 10 mai 2021;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à hauteur de 25 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Mme. Valentine DION, M. Jean-Baptiste MACHINET et M. Pascal COLSON)

- De VALIDER les horaires suivants : Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h, et de 13h30 à 16h15.
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Fait en mairie le 02/07/2021

Le Maire

Yann DUGARD

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le : / 5 | | 2021 | Et de sa publication ou notification le :

/ 5 IUIL 2021